

Liberté Égalité Fraternité

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Édition partie 12 du mois de Mars 2021

216 ème année 2021

#### **PRÉFECTURE**

#### CABINET - SERVICE DES SÉCURITÉS

Service interministériel de défense et de protection civile

- Arrêté n° CAB-2021-115 désignant les centres de vaccination contre la covid-19

#### SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-QUENTIN

Pôle collectivités territoriales

- Arrêté n° SQ-PCT-2021/01 en date du 19 mars 2021 portant nomination des membres de commissions de contrôle pour l'arrondissement de Saint-Quentin, et son annexe

#### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

Service hébergement et logement

- Arrêté n° 2021-25 agréant l'Association Médico-sociale Anne Morgan au titre d'activités d'ingénierie sociale, financière et technique exercées dans le département de l'Aisne,
- Arrêté n° 2021- 26 agréant l'Association Médico-sociale Anne Morgan au titre de d'activités d'intermédiation locative et gestion locative sociale exercées dans le département de l'Aisne.



## Arrêté n°CAB-2021/115 désignant les centres de vaccination contre la Covid-19 dans le département de l'Aisne

#### Le Préfet de l'Aisne, Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de la santé publique, son titre III et notamment ses articles L. 3131-15, L. 3131-16;

 $\mathbf{Vu}$  la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination du préfet de l'Aisne - M. KHOURY (Ziad);

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment le VIII bis de son article 53-1;

Vu les arrêtés préfectoraux n°CAB-2021/006, n°CAB-2021/011, n°CAB-2021/013, n°CAB-2021/015, n°CAB-2021/031 CAB-2021/057 et CAB-2021/079 désignant les centres de vaccination dans le département de l'Aisne ;

Vu l'avis du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'urgence;

Considérant que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

Considérant que la vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de covid-19; que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics; qu'à cette fin, il importe que des structures puissent être désignées comme centres de vaccination contre la covid-19;

Considérant que les dossiers d'ouvertures des centres de vaccination listés en annexe sont complets;

Sur proposition du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France;

#### ARRETE

#### Article 1er

Les centres figurant en annexe du présent arrêté sont désignés pour assurer la vaccination contre la covid-19 dans le cadre de la campagne de vaccination lancée par l'article 53-1 du décret du 29 octobre 2020 susvisé.

#### **Article 2**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

#### **Article 3**

Le directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France, le directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, les sous-préfets d'arrondissement, et les maires des communes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

A LAON, le 2 2 MARS 2021

Ziad KHOURY

**Voies et délais de recours :** Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

# ANNEXE Centres de vaccination du département de l'Aisne

Nom du centre	Adresse du centre	Equipe mobile rattachée au centre (oui / non)	
Centre hospitalier SAINT-QUENTIN	1 avenue Michel de l'Hospital 02321 Saint-Quentin	Non	
Maison de santé GUISE	41 rue André Godin 02120 Guise	Non	
Centre hospitalier LAON	33 rue Marcelin Berthelot 02000 Laon	Non	
Centre hospitalier CHÂTEAU-THIERRY	route de Verdilly 02405 Château-Thierry	Non	
Centre hospitalier SOISSONS	46 avenue du Général de Gaulle 02200 Soissons	Non	
Centre de vaccination Salle d'Aumale HIRSON	Rue des Ecoles 02500 HIRSON	Non	
Centre hospitalier CHAUNY	94 rue Anciens Combattants AFN et TOM 02300 Chauny	Non	
Hôpital Privé Saint-Claude SAINT-QUENTIN	1 Boulevard du Docteur Schweitzer 02100 Saint-Quentin	Non	
Centre hospitalier VERVINS	Place de la Liberté 02140 Vervins	Non	
Centre de vaccination Salle des fêtes BERGUES-SUR-SAMBRE	Place de l'église 02450 Bergues-sur-Sambre	Non	

Pôle de santé de la goutte d'or FERE-EN-TARDENOIS	14 Rue de la Goutte d'Or 02130 Fère-en-Tardenois	Non
Maison de santé SAINT-ERME-OUTRE-ET- RAMECOURT	5 Route de Liesse 02820 Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt	Non
Maison de santé de la Faïencerie SINCENY	1b rue des Faïences 02300 SINCENY	Non
Maison de Santé Pluriprofessionnelle BOHAIN-EN-VERMANDOIS	18 rue Élysée Alavoine 02110 Bohain-en-Vermandois	Non
Palais des sports SAINT-QUENTIN	Avenue de Remicourt 02100 Saint-Quentin	Non
Salle Gérard Philipe VILLERS-COTTERÊT		
Maison de santé LA CAPELLE	2 rue Sainte-Geneviève 02260 La Capelle	Non



Arrêté n° SQ-PCT-2021/01

portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint-Quentin

#### Le Préfet de l'Aisne, Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11;

VU l'arrêté préfectoral 2021-21 en date du 16 mars 2021 donnant délégation de signature à Mme Corinne MINOT, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin;

VU la proposition des maires des communes concernées ;

VU les désignations des représentants par le président du tribunal judiciaire de Saint-Quentin en date des 9 et 19 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal;

Sur proposition de Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin;

#### ARRÊTE:

ARTICLE 1<sup>er</sup>: Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

ARTICLE 2: La sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à Saint-Quentin le 19 MARS 2021

Pour le Préfet de l'Aisne et par délégation, Le sous-préfet de Saint-Quentin

Corinne MINOT

### ANNEXE Membres des commissions de contrôile chargées dela régularité des Isites éléctorales dans les communes de l'arrondissment de Saint-Quentin

Commune	Conseiller Municipal	Délégué de l'administration	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal	Délégué du tribunal
LAINCOURT	HIMPENS Patrice	GODART Danièle	Néant	POMMERY Francis	NEANT
INOIS	PATIN Rachel	BLONDEAUX Alix	Néant	TELATYNSKI Richard	NEANT
RTEMPS	BEUDIN Bernadette	BOCHEUX Marc	JOSSE née BAILLE Marie-Claire	BEAUDOIN Marie-Claude	Néant
TILLY	FRANCOIS Monique	MIANNAY Anthony	Néant	VIOLIER Jean-Paul	
JBENCHEUL AUX BOIS	PASSET Eric	HAPPE Jean	NEANT		Néant
UBIGNY AUX KAISNES	DROUVROY née DORANGEVILLE O			POTENCIER Catherine	NEANT
EAUREVOIR	LEVEAUX Gérard COUILLARD Maryvonne GROUX Anne-Marie	NAK TINE LUC	Néant	AUROUSSEAU Lucie	Néant
EALW (OLO EN VERMANDOLO	LIBBRECHT Vincent VAN HYFTE Olivier				
EAUVOIS EN VERMANDOIS	NIARQUIN Martine	LEFEBVRE Fabienne	Néant	DEL PRETE Nathalie	Néant
CQUIGNY	ROUVRAIS Michel	HIDEUX Luc	LARUELLE Adeline	HIDEUX Nicole	PASTISSIER Sylvie
LLENGLISE	GARDIEN Frédéric	MALEXIEUX Philippe	NEANT	BONCZYK Bernard	Néant
LLICOURT	ANGELILLO François	DOUBLET Frédéric	NEANT	LEGRAND née TARGET Gisèle	NEANT
NAY	SPILLEBEEN Victorien	DUBEAUX Alain	LEBEAU Daniel	DU PASQUIER Emmanuel	SPILLEBEEN Jean-Pierre
RTHENICOURT	WINTREBERT Dominique	CACHEUX née WARET Nicole	BISSESSUR Rudolf	ROUZE née MEURANT Dominique	
HAIN EN VERMANDOIS	LEGRAND Gérard	MACAIGNE Franck	CALONNE Henri		DEMOULIN Christian
DNY	DUFOUR Marie-France			LONGUET Philippe	Néant
141	DOF-OOK Marie-France	CLAUDE Alain	CAPON Céline	LOUVET Marie-Paule	SCHUFFENECKER Cathy
ANCOURT LE GRAND	WATREMEZ Marie France	WATREMEZ Marie France	DEUZA Marie Rose	QUREL Alain	SAMAIN Noëlle
RAY-SAINT-CHRISTOPHE	CUSTODERO Sylviane	CARO Denis	LESUR Christine	ROZIER Daniel	TREFCON Marie-Pierre
RISSAY-CHOIGNY	DIDIERJEAN Bruno	BOUTEILLER Agnès	BOUTEILLER Denis	JUMEAUX Serge	
RISSY-HAMEGICOURT	DESAINT Nathalie	TKACZYK André	Néant	BRIDE Patrick	DERBOIS Agnès
ASTRES	DELANNOY Brigitte	DEMEESTER Guy	NEANT		Néant
AULAINCOURT				AUGUIN Daniel	NEANT
	LAVERDURE Marie-Christine	DELATTRE Henri	FOCKENIER épouse DECARSIN Frédérique	BRUNELLE épouse BILLON Brigitte	DEBRAY épouse DORMOY Eveline
RIZY	HOHWEILLER Caroline	DRANGORSKI Christine	NEANT	MIGNOT Patrick	NEANT
ATILLON SUR OISE	LEMOINE Angélique	CARPENTIER Karine	BERNA-PAUL Jennifer	JOLY-TOUSVERTS Roselyne	TIÉFAINE Christian
IEVRESIS MONCEAU	LE BOHEC Aurélie	TRIBOUILLOIS RYCKEWAERT Valérie	MANSARD Eddy	CAULLIER Yves	Néant
ASTRES	KARGOL Jean-Paul	BOUABDALLAH Sandrine	DIAS Myriam	DUENNOIS Elisabeth	07/12/1987 à Saint Quentin
ONTESCOURT	DELJEHIER LAETITIA	MAHLER Fabrice	NEANT	LEMAHIEU Delphine	NEANT
ROIX FONSOMME	MIKOLAJUK Patrick	MACAREZ Brigitte	NEANT	DELTOUR France	NEANT
JGNY	LECOMTE Caroline	IDEZ Raymonde	NEANT	CUVILLIER (née PAGNIER) Lydie	NEANT
ALLON	BRICOUT Jérémy	DUPONT Emmanuel	Néant		
DUCHY	BLEUSE Julian	CORDIER née LAMBOT Elodie	Néant	FOULON Jean-Claude	Néant
JRY	LAUDE Anthony			POIDEVIN née TOURNAY Jacqueline	Néant
SSIGNY LE GRAND		VALLET Jean-Philippe	Néant	DAVID Françoise	Néant
	BRINGUEZ Marie-Christine	CARRIER Pascal	GUEGUIN Yvonne	NOWICKI Joseph	DEBAILLEUX Vincent
SIGNY LE PETIT	ARBOGAST Michèle	FREUDENREICH Yves	NEANT	BAZIN Jean-Jacques	NEANT
TREES	DAMBRON Thierry	CHOQUART Nicole	SARE Jean-Luc	PROY Yves	FOUCONNIER Annie
TAVES-ET-BOCQUIAUX	BLAUBLOMME Nathalie	GRASSARD Serge	MARAT Claude	CUNOT Françoise	GUILBAUT Jean-Luc
REILLERS	AUBERT Jacqueline	DORN Jacky	NEANT	LAMBERT Marie-Dominique	NEANT
YET	BAILLY Laurent	LECOMPT Patrick	ESSIQUE Philippe	POURPLANCHE Christian	GUERIN Gérard
EULAINE	SIMEON Stéphane	POTTIER Hubert	Néant	DENIMAL Gérard	
AVY LE MARTEL	TRICOTEAUX Denis HOUDARD Céline ROBINET Jean-Marie PATTE Marie-Claude LOBBE Joel			DETHING OUT OF	Néant
LUQUIERES	CAQUERET Sabine	PTASINSKI Michel	NEANT	CLOQUET Cécile	NEANT
NSOMME	LOCQUENEUX Jennifer	NOEL François	pas de suppléant	FAGLIN Jérôme	
NTAINE LES CLERCS	WILK Claudine	DELHAYE Jacques	NEANT	FONTAINE Jean	pas de suppléant
NTAINE NOTRE DAME	FERCOT Roger	LACOURT Hélène			NEANT
NTAINE-UTERTE	LEROY René		neant	DEFRANCE Philippe	Néant
RESTE		STOCCHERO Mario	Néant	LERAT Mauricette	Néant
	FOUQUIER d'HEROUEL Augustin	PICHARD Didier	PAVIE Hugues	SACRE Janine	BLAUWART Jean-Pierre
ESNOY LE GRAND	DUCHOSSOIS Isabelle  ROSSE Ginette  MARTINE Brigitte  CARLIER Agnès  LANGLET Marie-Christine  FINN Amandine	LEQUEUX Dominique	Néant	OLIVIER Bernard	Néant
AUCHY	SARRAZIN Liliane DUMONT Métodie MANGIN Laurent HURTEBISE Corinne DUMAND Romain				

### ANNEXE Membres des commissions de contrôile chargées dela régularité des !sites éléctorales dans les communes de l'arrondissment de Saint-Quentin

Commune	Conseiller Municipal	Délégué de l'administration	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal	Délégué du tribunal
GERMAINE	ALLEGRE Jimmy	DESMASURES née DUBOIS Monique	NEANT	MIGACZ Gérard	NEANT
BIBERCOURT	DECAYEUX John	PETIT Jean-Jacques	QUIGNON Catherine	NUTTENS Née DUSANTER Marie-Noëlle	
SOUY	LUCKY Véronique	TEINIELLE-SWECOW Lysiane	RENAUX Yvon	HERY Gilles	NEANT
RICOURT	DOCKIERT Emeline	DRION Guy	Néant	PLAIDEUX Marie-Agnès	NEANT
GRUGIES	BEAUFILS Angélique PORREZ Nathalie DUBOIS Laurent VASSENT Marie FAVAUDON François-Xavier	,		I ENDLOX Walle-Agrics	NEANT
IAPPENCOURT	SOKAL Carine	FOURNET Claudine	NEANT	KLECZYNSKI Stéphane	MEANT
ARGICOURT	MOREAUX Marie-Hélène	BODSON Jean-Paul	SELLIEZ Alex		NEANT
, a ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) (	Monsieur FEBURIER Jean-Marie.	BODSON Jean-Faul	SELLIEZ AIEX	HOCQUET née THOMAS Annick	DELESTREES Emmanuel
ARLY	titulaire. Madame THELLIER Anne-Marie, suppléante.	DELANGE Jean-Marie	HANNIER née COLIN Danielle	COUPEZ Claude	DESTOMBES née DESCAMPS Geneviève
IINACOURT	DAELS Opportune	SALINGUE Christophe	PLANCHON Cédric	DUPONCHEL Charlotte	ALLIOT Cécilia
HOLNON	LESCOT Nicole NOISETTE Sophie LECLERCQ Xavier SUEUR Isabelle NOIROT Priscilla HENON Guillaume BARTECHEKY Carole				A CALLO I GOOMA
HOMBLIERES	ROBBE Jean-Marie CARETTE Régis BEAUFORT-KETELE Marie-Christine				
ITANCOURT	MINETTE Laurent	COLLET Bernard	Néant	PRICET Inna 1-200	
EANCOURT	DOURNEL Marie-Paule			BRISSET Jean-Jacques	néant
ONCOURT	LEMAIRE Dominique	DIZAMBOURG Jean-Pierre	Néant	LEVERT Jean-Pierre	néant
JUSSY	MORET Yvon TAILLEFER Sandra LEGROS Léa CAZE Jean-Luc DUPUIS Patrick	DECAMPS Orlando	Néant	KAMINSKI Christian	néant
A FERTE CHEVRESIS	LINIK née AUBERT Myriam	FERET née WANTELET Nelcy	NEANT	DINAUCOURT Arnaud	NEANT
ANCHY	FOURNIER Marie-Jeanne	URIER Daniel	Néant	GODART née PRADEAU Martine	NEANT
E CATELET	Roger GONELLE	DELANGE GODE Véronique	DUDEBOUT Maggy	GODE Francis	
E VERGUIER	SEVERIN Philippe	BAILLON Déborah	NEANT		HAUET DE SMET Amélie
EHAUCOURT	RENSON Anthony	FROMENT Gérard	GOURDAIN Christelle	VENGEANT Mauricette	néant
EMPIRE	PUCHE Lydie			VATIN Dominique	LEGER Joseph
ESDINS		LEWANDOWSKI Claude	HODIN épouse KAUFMANN Virginie	MARLIER épouse CORNAILLE Sylviane	HERLIN épouse GOMES Françoise
	WERBROUCK André	RAMONELL Jean-Marc	NEANT	WATTIAU Gilbert	NEANT
EVERGIES	JADIN Guillaume	ROBINET Jenny	FATOUX Nadia	SYLLEBRANQUE Brigitte	WILK Simon
Y FONTAINE	LE PALLUD Valérie	DE CHAUVIGNY DE BLOT Danielle	LAURENCE GERARD	BEAURAIN Didier	BROUILLON Jean-Pierre
MAGNY LA FOSSE	LEDUCQ Sophie	AGLAVE née DEMEULEMEESTER Deni	néant	VAN HAËLE née FOURNIER Marie-Paule	
MAISSEMY	DECROIX Roselyne	DUBOIS Joël	néant	MICHAUT Jean-Pierre	néant
MARCY	BIERNAT Marie-Agnès	VAN MAELE née LERICHE Brigitte	néant	LEFORESTIER née CAUET Jeannine	
MESNIL SAINT LAURENT	LEPART Claudie	BALIQUE Jean-Pierre	néant		néant
MEZIERES-SUR-OISE	BAYARD Jackie			TALPE Michel	néant
ONT D'ORIGNY		LABARTHE Florence	CAPLIN Thierry	GRANDIN Alain	STIEGER Maryse
MONTBREHAIN	CARPENTIER Chantal	MOURAIN Emile	Néant	DOLLE Denis	néant
MONTESCOURT LIZEROLLES	SCHLEGEL Dominique LECOMTE Blandine BUTIN Viviane GILBERT Christian FICKER Francis BONNARD-TREVISAN Florence	LAURENCE Robert	DUCHEMIN Jean-Pierre	GARRET James	neant
MONTIGNY EN ARROUAISE	BEAUVAIS Jean-Marie	VENET Valérie	neant	DESFONTAINE Sébastien	neant
ORCOURT	NASSAH Daniel	FONTAINE Françoise	DUPONT Anne	PATE Claudine	PATE Michel
OY DE L'AISNE	BERNARD Didier	GODEFROY Bernard	néant	FEUILLET Patrick	
AUROY	VASSEUR Lucien	FEUTRIE Benoît	néant		néant
EUVILLE SAINT AMAND	LEDUCQ Alain			VERCHIN Michel	néant
EVILLETTE	LADEUZE Michel		JOUVE François	DUCHAUSSOIS Jacqueline	MISMAQUE Pierre
		MEUNIER Patrick	néant	ETIENNE Chantal	néant
LLEZY	BRICOUT Bruno	VAN HYFTE née CATTEAU Hélène	neant	HUGOT née FRANC Marcelline	neant
DMISSY		POULAIN Roselyne	néant	BALLET Didier	néant
DRIGNY SAINTE BENOITE	DEBLOCK Béatrice MINETTE Lucien SARRAZIN Evelyne DELVILLE Francis SARRAZIN Patricia				

ANNEXE

Membres des commissions de contrôile chargées dela régularité des Isites éléctorales dans les communes de l'arrondissment de Saint-Quentin

Commune	Conseiller Municipal	Délégué de l'administration	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal	Délégué du tribunal
ARPEVILLE	MARCY Julie	BAEKLAND Justine	neant	MAENHOUT FENEZ Hugues	neant
ITHON	OUVRAY Elisabeth	GRAS Jean-Luc	GUILLOUARD Maryse	FLAMME Daniel	HACHET Gérard
LEINE SELVE	BIELER Guy	FINET Philippe	LAGARDE Aline	MOURAIN Jean-Luc	JAMARD née LAUNOIS Josiane
ONTRU	LETRILLART Anne-Cécile	CRESPIN Yves	néant	TRIDART Maxime	néant
PONTRUET	MIANNAY Aline	SPRIET Ginette	CARE Ghislaine	JUDET Gabriel	JANIAK Claude
REMONT	RICHET Paul-Antoine	VASSAUX François	neant	DAILLY Nadine	neant
AMICOURT	CARON Philippe	PLUTA Rosa	MERDA Christophe	LAURENT Jean-Paul	MILHEM Marie-Jeanne
EGNY	TARGY Laurent	LEROY Michèle	GOURLIN Jean-Louis	LECONTE Jean-Paul	ALEXANDRE William
EMAUCOURT	DUPREZ Blandine	CARDON Anne	SEBBE	HENON Jean-Charles	neant
REMIGNY	DURKALEK Mathieu	DRANGORSKI Christian	néant	BONNARD Thierry	néant
RENANSART	DUPRE Mickaël	KERZERHO Micheline	néant	BOUTROY Luc	néant
RIBEMONT	RAYNAL Sylvie	DUPALE Née TROUILLET Corinne	HIDE Chantal	KASZUBA née WALLERAND Françoise	DUARTE Sylvie
OUPY	BOURILLON Thomas	GAUTIER DE LA PLAINE Alexis	néant	DIVE Edwige	neant
ROUVROY	VAN MAELE Sylvain	GOSCINIAK Maryse	LEMOINE Jean-Paul	EUSTACHE Francis	LECUYER épouse LARTIZIEN Sylviane
SAINT QUENTIN	SAVELLI Vincent BLERIOT Colette DELAIRE Bernard SAILLARD Sylvie TOURNAY Olivier				
AINT SIMON	PERRAULT née HALLE Marine	DELAFORTERIE Sébastien	neant	LEFEVRE Vincent	neant
AVY	HUTTIN Pierre	BAUDRÉ Muriel	HUMAIN Béatrice	TIRMARCHE Tanguy	HUMAIN Béatrice
EBONCOURT	DUPONT Michel	LEMAIRE Cathy	HÉNOUX Martine	PINTEAU René	MAYEUR Philippe
EQUEHART	DELAFONT Christophe	EUSTACHE Jean-Luc	ANSELIN Philippe	STUARD Sandrine	COCU Françoise
ERAIN	VIDAILLAC Mariannick	OZOUF Christian	CARLIER Léon	CARLIER Albert	ROUSSEAU Didier
ERAUCOURT LE GRAND	LEQUET Pascal	FERRATA Estelle	LEFEVRE Ghislaine	ZUPANCIE Jean-Luc	Néant
ERY LES MEZIERES	FOURNET née LUCQUIN Martine	SERAIN née ROUTIER Maryse	DEPLUS née DUPONT Chantal	GAUBERT née CLIN Mireille	PAUCHARD née BATTEUX Elodie
ISSY	CATOIRE THIEBAUT Joseline	CARAMELLE DEBRAS Ingrid	FLOQUET Anne-Sophie	FAUCONNIER Sylvain	LAMI Joffrey
OMMETTE-EAUCOURT	MORISSE Matthieu	DELOT Séverine	Néant	VAUDOYER Claudie	GOBERT CREPEAUX Vanessa
URFONTAINE	MAGNIEZ Mélanie	PAEME Luc	BIDEAUX NEE WAREST Christelle	DENIZART Pascal	HERBIN Daniel
HENELLES	BRONCHART Francis	ALLART Didier	Néant	FOULON Christine	Néant
REFCON	MARCHANT Joséphine	ROZIER Mathieu	NEANT	DEBARD Martin	NEANT
UGNY ET PONT	CLAUET Christophe	CLAUET Laurence	Néant	DEVILLERS Jessica	Néant
RVILLERS	RIBEIRO François	LEGLISE Christine	NEANT	WLODARCZYK Josiane	Néant
AUX EN VERMANDOIS	ALLARD Antoine	DRUIN Annick	NEANT	COUPE Magali	NEANT
ENDELLES	TARDIEUX Robert	NICAUD Laure	DUBAN Michel	DUBAN Charles	DIETRICK née ADAM Peggy
ENDEUIL	DELOT Martine	DEGRANDE Michel	LESBROS Alex	GRISEL Patrick	Néant
ENDHUILE	FERNANDES Domingo	PASSET Guy	néant	GRANJAN Jean-Pierre	NEANT
	HELOIRE Sandrine	PINCHON Hervé	MERIAUX Christiane	MARKOWSKI Ghislain	DEVESTEL Gérard
ERMAND	DELIGNIERES Bruno	BARDEAUX Michel	DELIGNIERES Guy	MARIE née BOTELLA Thérèse	DESSENNE Jean
/ENDHOILE /ERMAND /ILLERET /ILLERS LE SEC		BARDEAUX Michel DEPREZ Catherine	DELIGNIERES Guy NEANT	MARIE née BOTELLA Thérèse MOREAU née BARBIER Anne-Sophie	DESSENNE Jean NEANT



#### Le Préfet de l'Aisne

#### Chevalier de l'Ordre national du Mérite

ARRÊTÉ Nº 2021 - 25

agréant l'Association Médico-sociale Anne Morgan au titre d'activités d'ingénierie sociale, financière et technique exercées dans le département de l'Aisne.

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L.365-3 et R365-1-2°;

VU la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

VU le décret n°2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;

VU le décret n°2010-398 du 22 avril 2010 relatif au droit au logement opposable, et notamment son article 1;

VU le décret du Président de la République du 7 novembre 2019 nommant M. Ziad Khoury, Préfet de l'Aisne;

CONSIDERANT le dossier de demande de renouvellement d'agrément reçu le 5 mars 2021 ;

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale.

#### ARRÊTE

Article 1: L'Association Médico-Sociale Anne Morgan, association de loi 1901, dont le siège social est situé 31, rue Anne Morgan — 02203 Soissons Cedex, est agréé pour les activités d'ingénierie sociale, financière et technique mentionnées à l'article L.365-3 du Code de la Construction et de l'Habitation:

- l'accompagnement social pour l'accueil ou le maintien dans le logement (b);
- l'assistance dans les procédures DALO devant les commissions et les tribunaux (c);
- l'activité de recherche de logements adaptés (d)
- la participation aux commissions d'attribution HLM (e);

Cet agrément ne constitue aucunement un engagement de l'État à apporter des subventions de fonctionnement et/ou d'investissement.

Article 2 : L'agrément est délivré à compter de la date de publication du présent arrêté pour une durée de 5 ans renouvelable. L'agrément peut être retiré à tout moment par l'autorité administrative compétente si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations.

Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 3 : Un compte-rendu de l'activité concernée et les comptes financiers de l'organisme seront adressés annuellement à l'autorité administrative compétente qui a délivré l'agrément.

Cette dernière peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme. Toute modification statutaire est notifiée sans délai à l'autorité administrative.

Article 4: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier - CS 81114 - 80011 Amiens cedex dans un délai de deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Le même recours peut être exercé par l'association gestionnaire dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à LAON, le 1 1 MARS 2021

Zlad KHOURY



#### Le Préfet de l'Aisne

#### Chevalier de l'Ordre national du Mérite

ARRÊTÉ Nº2021 - 26

agréant l'Association Médico-sociale Anne Morgan au titre d'activités d'intermédiation locative et gestion locative sociale exercées dans le département de l'Aisne.

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L.365-4 et R.365-1-3°;

VU la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

VU le décret n°2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;

VU le décret n°2010-398 du 22 avril 2010 relatif au droit au logement opposable, et notamment son article 1;

VU le décret du Président de la République du 7 novembre 2019 nommant M. Ziad Khoury, Préfet de l'Aisne;

CONSIDERANT le dossier de demande de renouvellement d'agrément reçu le 5 mars 2021;

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale,

#### ARRÊTE

Article 1: L'Association Médico-Sociale Anne Morgan, association de loi 1901, dont le siège social est situé 31, rue Anne Morgan – 02203 Soissons Cedex, est agréée pour les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale mentionnées à l'article L. 365-4 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- la location de logements en vue de leur sous-location auprès d'un organisme agréé pour son activité maîtrise d'ouvrage ou d'un organisme HLM (a);
- la location de logements auprès d'un organisme conventionné ALT (a) ;
- la location d'hôtel auprès d'un organisme HLM (a)
- la gestion de résidences sociales (c):

Cet agrément ne constitue aucunement un engagement de l'État à apporter des subventions de fonctionnement et/ou d'investissement.

Article 2 : L'agrément est délivré à compter de la date de publication du présent arrêté pour une durée de 5 ans renouvelable. L'agrément peut être retiré à tout moment par l'autorité administrative compétente si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations.

Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 3 : Un compte-rendu de l'activité concernée et les comptes financiers de l'organisme seront adressés annuellement à l'autorité administrative compétente qui a délivré l'agrément.

Cette dernière peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme. Toute modification statutaire est notifiée sans délai à l'autorité administrative.

Article 4: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier - CS 81114 - 80011 Amiens cedex dans un délai de deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Le même recours peut être exercé par l'association gestionnaire dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à LAON, le

1 1 MARS 2021

Zlad KHOURY